



Collecte des encombrants

Voici une liste de plusieurs matériaux **qui ne sont pas ramassés** lors de l'enlèvement des encombrants et certaines solutions à vos problèmes :

1- Vous rénovez, vous construisez, vous démolissez...

Note : Veuillez prendre note que les matériaux secs provenant de travaux de démolition, de rénovation ou de construction **sont exclus** de cet enlèvement.

Solution : Vous pouvez louer des conteneurs auprès de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François en composant le 819 395-5096.

2- Vous avez des batteries d'automobiles...

Solution : Informez-vous près de chez-vous car la plupart des garages acceptent de reprendre les vieilles batteries.

3- Vous avez des pneus qui ne serviront plus...

Solution : Informez-vous près de chez-vous car la plupart des centres de pneus acceptent de les reprendre.

4- Vous avez beaucoup de métaux...

Solution : Téléphonnez à des ferrailleurs de votre région afin qu'ils puissent ramasser les métaux avant l'enlèvement des encombrants.

5- Vous avez des encombrants ménagers...

Note : Nul ne peut déposer lors de l'enlèvement des encombrants, tous contenants munis d'un couvercle, d'une porte ou de tout autre dispositif de fermeture, à moins d'avoir au préalable enlevé les portes et/ou les couvercles de façon à ce qu'aucun enfant ne puisse, en s'y introduisant, y rester enfermé. Tous les appareils électroménagers (réfrigérateur, congélateur, climatiseurs, etc.) qui contiennent des halocarbures ne seront pas ramassés. Selon la disposition particulière retrouvée à l'article 14 du règlement sur les halocarbures, nous ne sommes plus en mesure de prendre ces appareils lors de la collecte des encombrants.

6- Vous avez des branches d'arbres...

Note : Vous devez couper vos branches et les attacher de façon à ne pas excéder la longueur d'un mètre. Pour les feuilles mortes ou autres résidus du même genre, ils doivent être ensachés dans des sacs hydrofuges ou disposés dans le bac brun.

7- Vous avez des objets lourds...

Note : Les matières résiduelles telles que la pierre, le béton, la terre ou tout autre rebut semblable **ne seront pas ramassés**. Voici donc quelques solutions afin d'éviter que certains objets restent en bordure du chemin : vous pouvez les enterrer ou vous informer auprès d'une carrière.

8- Vous avez des substances dangereuses...

Note : Veuillez prendre note qu'il est interdit de déposer des substances dangereuses telles que : peinture, teinture, huile, graisse ou autres matières semblables ainsi que des récipients contenant ces matières.

Solution : Rapportez vos contenants de peinture et teinture dans des endroits où il vous est possible d'en acheter.

Ajout

9- Vous avez des appareils informatiques et électroniques, des « Serpuariens »...

Solution : Rapportez vos « Serpuariens » dans un point de dépôt officiel du programme Recycler mes électroniques. Pour les citoyens de Wickham, il s'agit de l'Écocentre de la MRC de Drummond.

** Veuillez prendre note que les articles tels que : cuisinières, four et autres meubles doivent être déposés au chemin le plus tôt possible, la veille de l'enlèvement, afin de permettre aux récupérateurs de les ramasser.

Merci de votre collaboration!